

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS



Allemands
Bertric-Burée
Bourg des Maisons
Bourg du Bost
Bouteilles Saint Sébastien
Celles
Champagne et Fontaines
Chapdeuil
Chassaignes
Cherval
Comberanche Epeluche
Coutures
Creyssac
Douchapt
Goûts-Rosignol
Grand-Brassac
La Chapelle Grésignac
La Chapelle Montabourlet
La Jemaye /Ponteyraud
La Tour Blanche/ Cercles
Lisle
Lusignac
Montagnier
Nanteuil Auriac de Bourzac
Paussac et St Vivien
Petit-Bersac
Ribérac
St André de Double
St Just
St Martial Viveyrol
St Martin de Ribérac
St Méard de Dronne
St Pardoux de Drôme
St Paul Lizonne
St Sulpice de Roumagnac
St Victor
St Vincent de Connezac
Segonzac
Siorac de Ribérac
Tocane St Apre
Vanxains
Vendoire
Verteillac
Villeteureix

SOMMAIRE

1- ÉLÉMENTS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024	3
2- LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027	5
3-LA PRESSION EXERCÉE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES :	9
3.1- Des dépenses de fonctionnement sous contraintes	9
3.2- Des politiques publiques locales dans le flou	9
3.3- Une aide aux investissements en trompe l'œil	10
3.4- Des recettes sous tutelle.....	11
3.5- Les conséquences de la loi NOTRe : L'assignation à compétences	13
4- LE PERSONNEL	14
5- LES BUDGETS ANNEXES DE LA CCPR.....	18
6- LES ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT	20
6.1- Un mode de préparation budgétaire renouvelé	20
6.2- Les dépenses de fonctionnement : une évolution prévisionnelle à la baisse	20
6.3- Les recettes de fonctionnement	24
7- LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT	28
7.1- La trajectoire pluriannuelle des investissements	28
7.2- L'endettement de la CCPR	30
7.3- Les dépenses d'investissement : entre augmentation réelle des dépenses et alourdissement « virtuel » de la section.....	32
7.4- Les recettes d'investissement : augmentation des recettes d'ordre mais faiblesse des recettes externes	36
8- LES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES 2024	37

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'imposent à tout groupement comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 et D.2312-3 du CGCT).

Depuis l'adoption de la nomenclature comptable M57, le DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget (article L.5217-10-4 du CGCT) sous peine que celui-ci soit entaché d'illégalité. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Il doit informer sur la situation financière et permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité, afin d'éclairer les choix lors du vote du budget.

Il donne lieu à un débat. Ce débat est acté par une délibération spécifique qui à son tour donne lieu à un vote.

1- ÉLÉMENTS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Les mesures spécifiques :

Réintégration des dépenses d'aménagement de terrains réalisées à compter du 1er janvier 2024 dans l'assiette du FCTVA ;

De nouvelles compensations partielles de la perte du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en cas de fermeture d'entreprise ;

La compensation partielle de l'exonération longue durée de TFPB pour les logements les plus anciens réhabilités alors que le projet de loi de finances initial avait prévu l'exonération sans compensation ;

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être augmenté, à certaines conditions, sans toucher au taux de la TFPB ;

Compensation de la CVAE et de la taxe d'habitation par une fraction de TVA

La LF 2024 modifie les modalités de versement de la TVA aux collectivités territoriales en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.

En cas de modification de l'évolution du produit de la TVA, les régularisations seront désormais infra annuelles, elles ne s'étaleront plus sur l'exercice suivant.

Toutefois, ces modifications n'entreront en vigueur qu'à compter du 1er janvier 2026.

Evolution du produit de la TVA

Mise à jour de la prévision 2023 : + 3,7 % au lieu des 6,1% annoncés

Prévision 2024 : + 4,5 %

Revalorisation des bases pour 2024 : + 3,9%

Depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. En 2024, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une **augmentation forfaitaire de 3,9%** de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties.

L'**amortisseur électricité** est prolongé en 2024 à certaines conditions et le bouclier tarifaire est maintenu. Toutefois, comme pour les particuliers, le prix de l'électricité augmente en 2024.

Un nouveau dispositif « **France ruralités revitalisation** » fusionne les ZRR avec les bassins d'emploi à redynamiser (BER) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR)

Communes classées en zone FRR.

Communes membres d'un EPCI dont :

- la densité de population est inférieure ou égale à la densité médiane des EPCI à fiscalité propre,
 - le revenu disponible par unité de consommation médian est inférieur aux revenus médians par EPCI
- Liste fixée par décret

Communes classées en zone FRR+

Communes membres d'un EPCI confronté sur une période d'au moins dix ans à des difficultés particulières : évolutions de la population, du revenu médian et du taux d'emploi dans les EPCI concernés indicateur fixé par décret

c. Exonérations fiscales

- pour les micros entreprises et les petites et moyennes entreprises implantées dans la zone (activités industrielles, commerciales, artisanales professions libérales)
- exonérations d'impôt sur les bénéfices sur 5 ans puis dégressif sur 3 ans
- exonérations d'impôts locaux fonciers sur délibération de la commune ou de l'EPCI

La DGF des EPCI à fiscalité propre

La dotation d'intercommunalité (DI)

→ l'enveloppe de la DI progresse désormais de + 90 millions d'€ par an (et non plus + 30 millions d'€ par an) ;

→ 1/3 (soit 30 M€) seront financés par l'État en 2024 (incertitude pour l'avenir) ;

→ évolution du plafond passant à 120% de la dotation par habitant N-1 (au lieu de 110%) ;

→ Certains critères ont évolué dans leur mode de calcul :

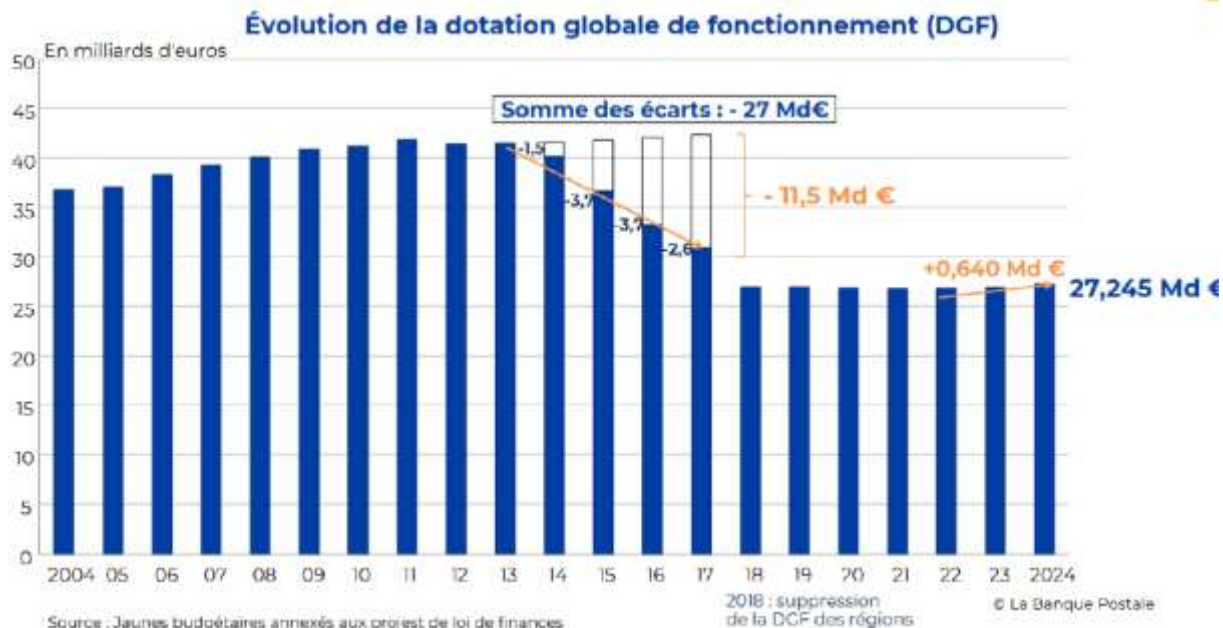
Prise en compte de la fraction TVA perçue par les EPCI à fiscalité propre en compensation de la suppression de la CVAE dans le potentiel fiscal par habitant (ainsi que dans le PFIA/hab. utilisé dans le calcul du FPIC),

Suppression dans le calcul du CIF des communautés de communes (quel que soit leur régime de fiscalité) de la prise en compte des redevances d'eau et d'assainissement (cela aurait dû intervenir en 2026).

La dotation de compensation (DC)

→ l'accroissement de la dotation d'intercommunalité n'est désormais financé que par une minoration des montants perçus par les EPCI au titre de leur dotation de compensation (et non plus également par une minoration de la dotation forfaitaire des communes) ;

→ la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre pourrait diminuer d'environ – 1,65 % en 2024 (soit -76,8 M€) ;



2- LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Généralités

Le déficit public prévisionnel de 4,9% du PIB en 2023 devra être ramené à 2,7% du PIB à horizon 2027.

L'endettement public prévisionnel de 109,7% du PIB en 2023 devra être ramené à 108,1% du PIB à horizon 2027

Les APUL doivent contribuer à hauteur de 20% à l'effort national de réduction du déficit public.

Cette amélioration du solde public des APUL prévoit une croissance de leurs recettes plus faible que la croissance économique nationale. De plus la croissance du plafond prévu dans le PLFP ne devrait financer que l'évolution mécanique des compensations fiscales (notamment les compensations de FB/CFE suite à la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels.) Dit autrement la majeure partie des concours financiers de l'Etat devrait restée figer en montant.

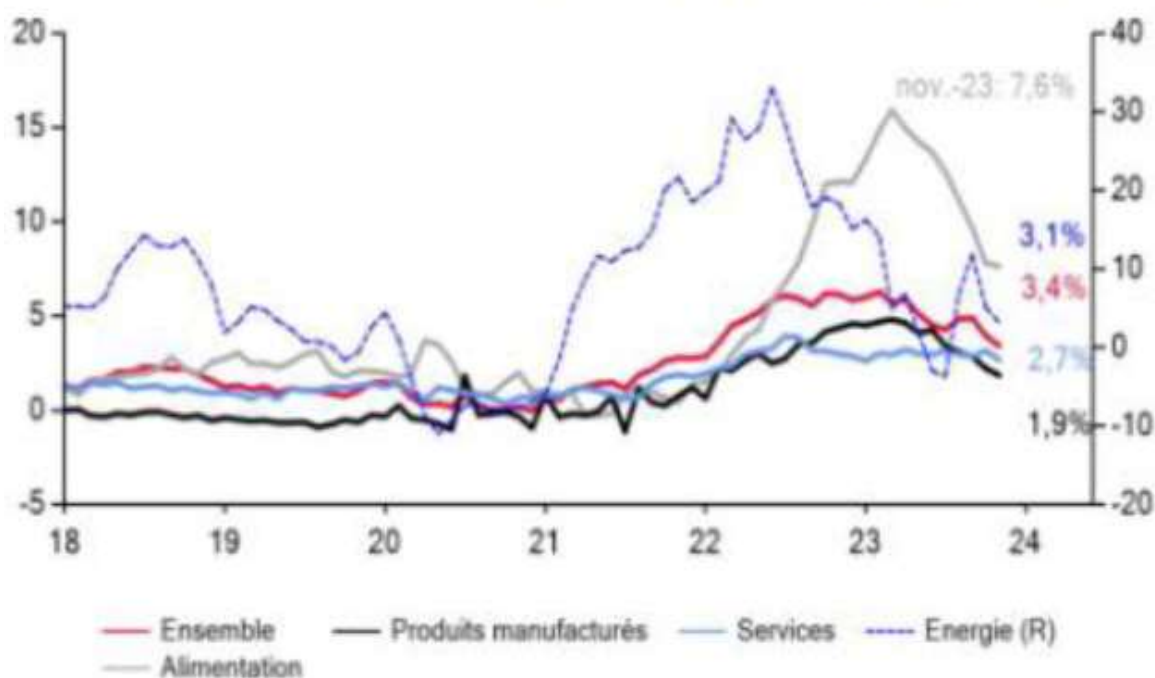
Cette amélioration du solde public des APUL passera aussi par une maîtrise de la dépense publique locale (ODEDEL)

D'une part les collectivités territoriales et leurs groupements sont tenues de maîtriser l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (RFF) à maximum inflation -0,5 point à compter de 2024 (pour atteindre l'objectif du solde public ramené à -2,7%)

D'autre part cette maîtrise de la dépense publique locale passerait également par une réduction marquée des investissements à partir de 2026. Selon la trajectoire du PLFP, l'endettement public des APUL exprimés en Milliards d'euros devrait être égal en 2027 au niveau de 2022. (Objectif de le réduire à 7,6% du PIB contre 9,3% en 2022).

L'inflation prévisionnelle (IPC-hors tabac) :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
5,2%	4,9%	2,5%	2%	1,75%	1,75%

France : prix à la consommation (variation sur un an, %)

Source : Insee, LBP

Le PIB prévisionnel

2022	2023	2024	2025	2026	2027
2,7%	1%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%

L'évolution du solde public

Rappel le déficit public

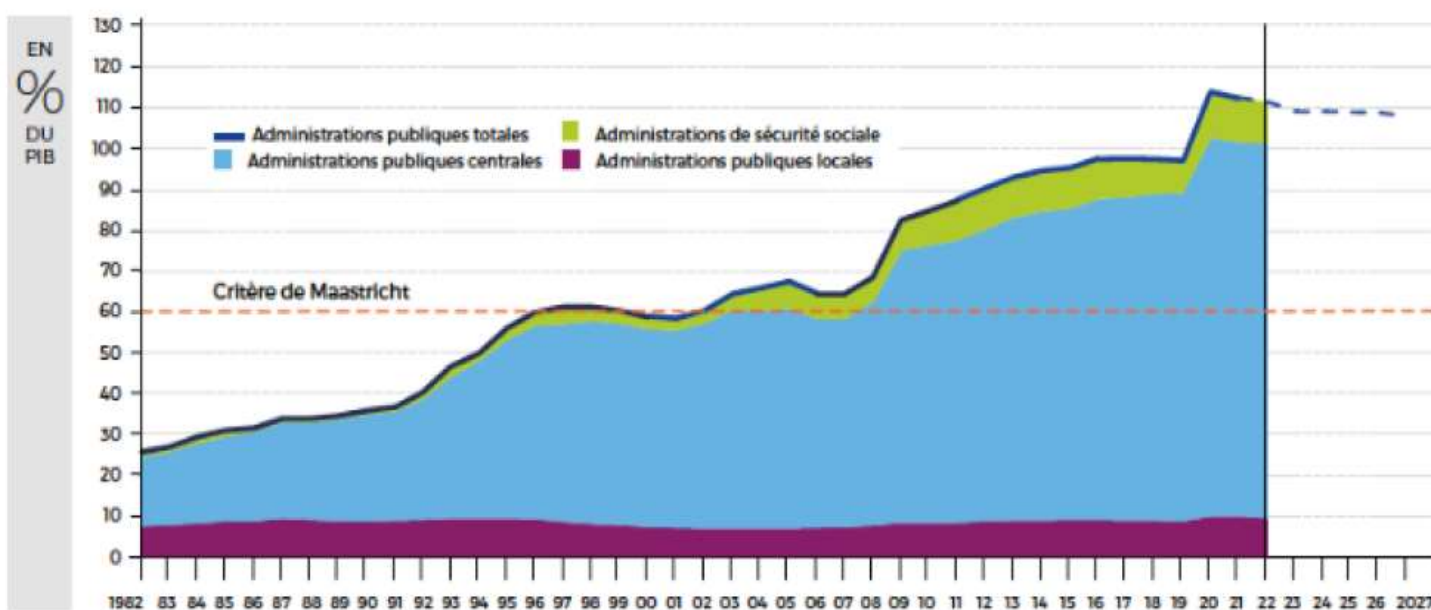
C'est le besoin de financement cumulé des administrations publiques c'est-à-dire :

- 1- Les Administrations publiques centrales (Etat et ODAC)
- 2- Les Administrations publiques locales (collectivités locales et ODAL)
- 3- Les Administrations de sécurité sociale

En points du PIB	2020	2021	2022	2023
Ensemble des APU	- 9%	- 6.5%	- 4.8%	-4.9%
Administrations publiques centrales	- 6.9%	-5.8%	-5.2%	-5.4%
Administrations publiques locales	-0.1%	0%	0%	-0.3%
Administrations de sécurité sociale	-2.0%	-0.7%	0.4%	0.7%

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



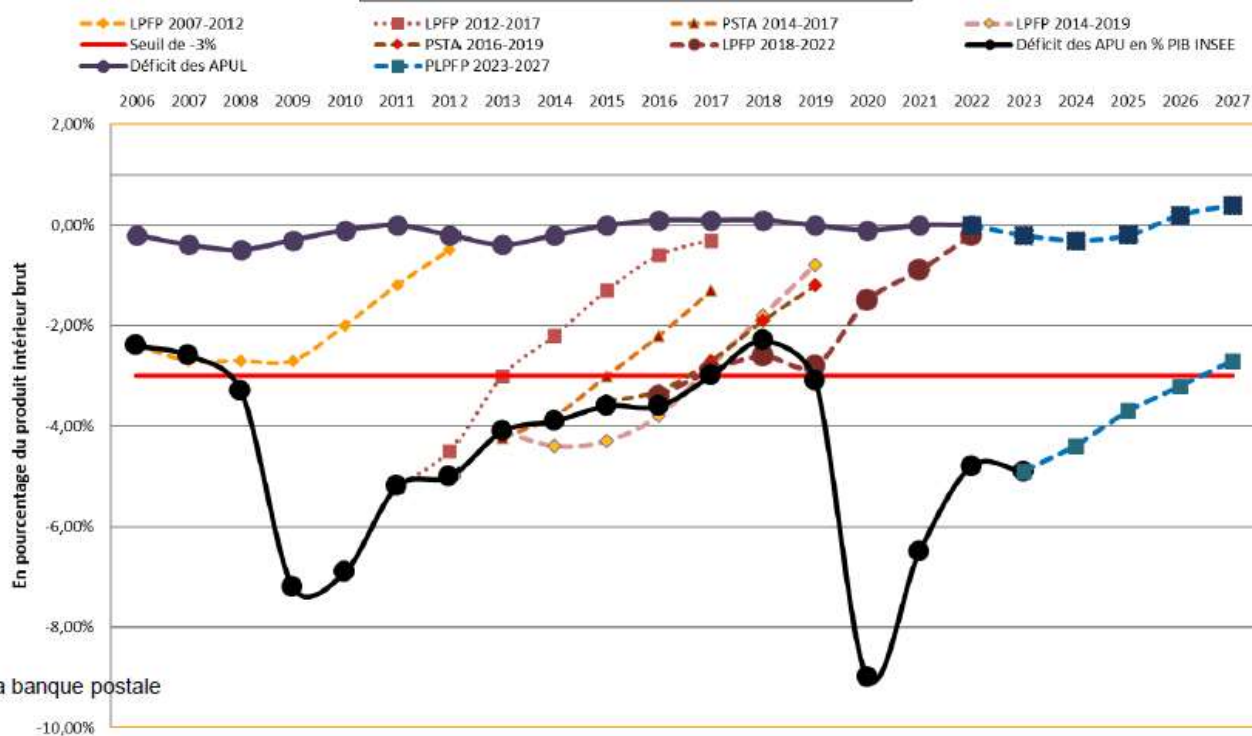
Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

Source: la banque postale

Dans un contexte de croissance des recettes des APUL plus faible que l'évolution de la richesse nationale (PIB), **le PLPPF fixe une trajectoire de réduction de la dépense publique locale** dont l'intensité serait croissante à compter de 2025, de telle sorte que les APUL dégageraient un solde public « positif » en fin de période. Elles ne contribueraient à l'effort national de redressement des finances publiques qu'à partir de 2026.

La trajectoire prévisionnelle du déficit public

En points du PIB	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des APU	-4.9%	-4.4%	-3.7%	-3.2%	-2.7%
Administrations publiques centrales	-5.4%	-4.7%	-4.3%	-4.2%	-4.1%
Administrations publiques locales	-0.3%	-0.3 %	-0.2%	0.2%	0.4%
Administrations de sécurité sociale	0.7%	0.6%	0.7%	0.9%	1%

Déficit des administrations publiques
en proportion du produit intérieur brut (PIB)

L'ODEDEL (objectif d'évolution de la dépense locale)

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement-évolution en valeur	4,8%	2%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation prévisionnelle	4,8%	2,5	2	1,75	1,75
Dépenses de fonctionnement-évolution en volume	0%	- 0,50%	- 0,50%	- 0,45%	- 0,45%

√ L'ODEDEL concerne les seules collectivités et ne sont pas prises en compte les ODAL

Les concours financiers de l'Etat

Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales hors mesures exceptionnelles	52 847	53 980	54 941	55 661	56 043 (57 201)
Dont prélèvement sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales hors mesures exceptionnelles	36 960	37 347	37 585	37 824	38 075 (40 423)
Dont FCTVA	6 700	7 104	7 625	7 884	7 786

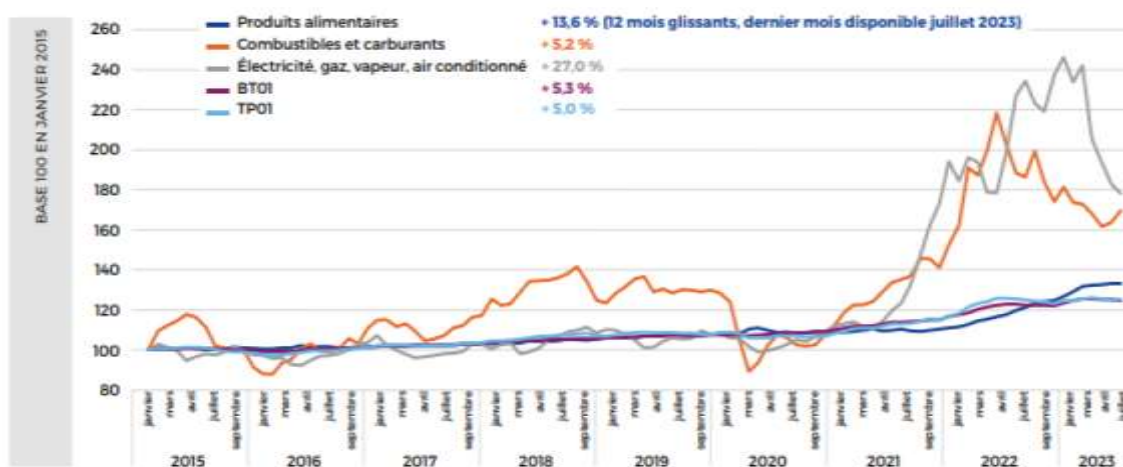
3-LA PRESSION EXERCEE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

3.1- Des dépenses de fonctionnement sous contraintes

L'injonction faite aux collectivités locales : des dépenses de fonctionnement inférieures à l'inflation de 0.5% malgré la hausse non maîtrisée de certaines charges fixes (fluides, carburant...) et des frais de personnel dont l'évolution dépend en grande partie de décisions liées à la rémunération des agents de la FP. Le Chapitre 012 (charges de personnel) sera difficile à contenir à inflation-0.50%.

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



3.2- Des politiques publiques locales dans le flou

Les récentes réformes liées au vieillissement, à la petite enfance, au service d'aide à domicile, à l'habitat... ouvrent la porte aux opérateurs privés alors que les collectivités interviennent déjà dans ces domaines. De plus les changements réglementaires permanents et la réduction des moyens financiers affectés rendent difficiles notre capacité à nous projeter.

3.3- Une aide aux investissements en trompe l'œil

La DETR et la DSIL en 2024 :

DETR : 1 046 M€ d'autorisations d'engagement (AE), soit le montant retenu depuis 2018. Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 915,7 M€.

DSIL : les AE s'établissent à 570 M€ ce qui correspond à son niveau habituel depuis 2018. Les CP s'établissent à 549,4 M€ soit une baisse de 27,6 M€ par rapport à la LFI 2023.

Le verdissement annoncé des dotations représenterait 485 M€ pour 2024 :

20% de la DETR,

30% de la DSIL

Le cas particulier du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) doté initialement de 2,5 Md € d'autorisations d'engagement (AE) :

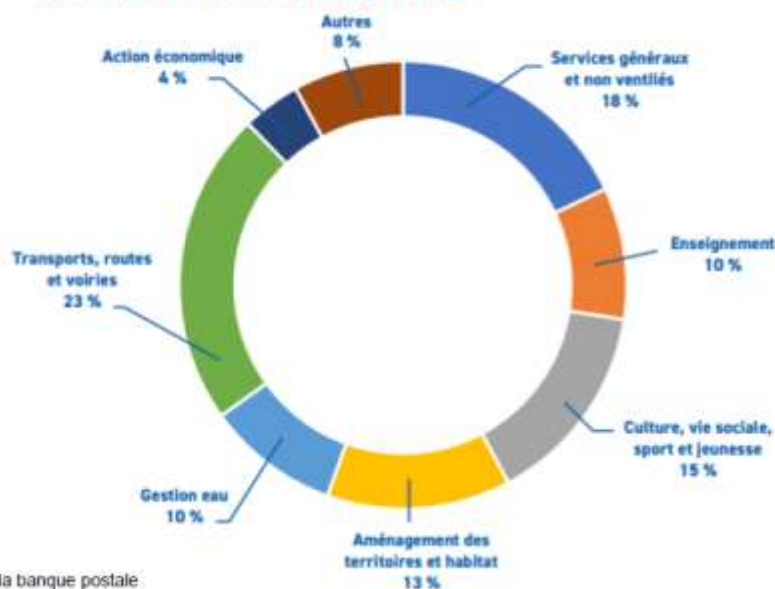
- mais 1,1 Md€ en crédits de paiements

- une enveloppe de 250 M€ sera fléchée pour la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Cependant ce n'est pas un fonds comparable à la DETR ou DSIL car :

- Il est ouvert aux partenaires publics et privés des collectivités locales.
- Il finance des projets très spécifiques (rénovation énergétique des bâtiments-éclairage public...)

STRUCTURE ESTIMÉE DES INVESTISSEMENTS DU BLOC COMMUNAL (HORS REMBOURSEMENTS DE LA DETTE)

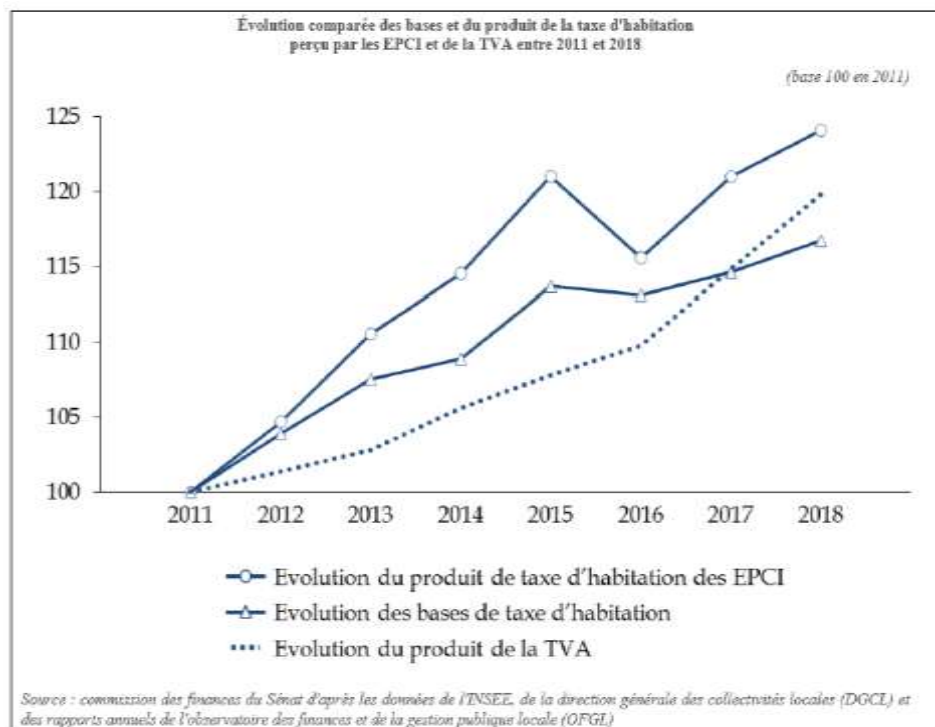


Source : estimation OFGL à partir de traitements DGCL et données DGFIP.
Périmètre : communes, intercommunalités à fiscalité propre, budgets annexes compris.

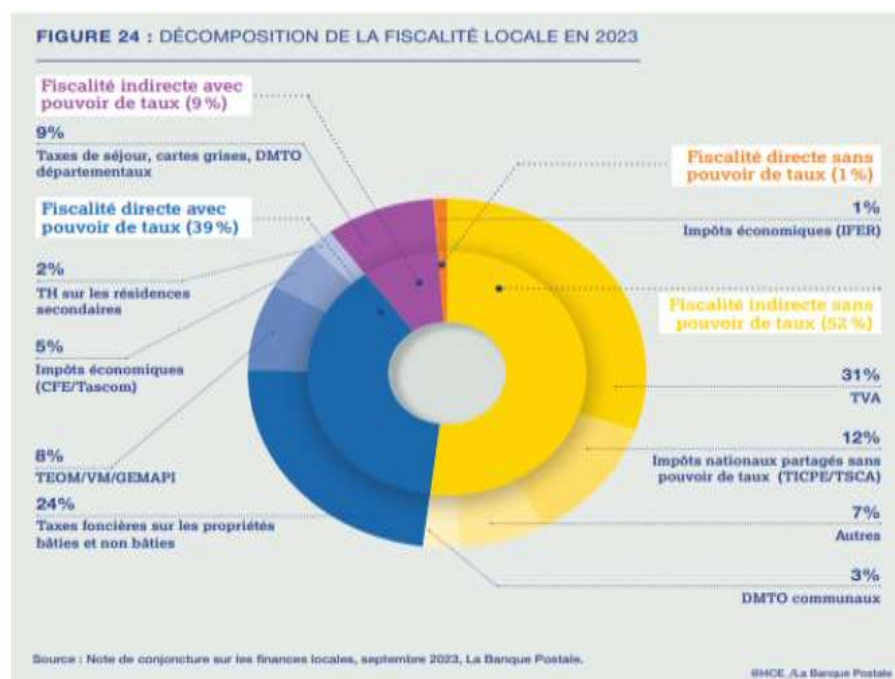
Source : la banque postale

3.4- Des recettes sous tutelle

Désormais seul le bloc communal lève et fixe le taux des impôts locaux à savoir : La Taxe foncière, la CFE, la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. La dynamique du produit de la fiscalité locale n'est cependant pas identique à celle du produit de TVA. **Par ailleurs notre taux de dépendance financière est passé de 40% en 2018 à 50% en 2023.**



Sur l'ensemble du bloc communal en 2023, 63% du panier fiscal repose sur la seule TFPB. En 2017 62% du panier fiscal reposait pour moitié sur la Taxe d'Habitation et l'autre moitié sur la TFPB. Pour information, pour la CCPR en 2023, **70 % du panier fiscal repose sur la seule TFPB** ;



Le ZAN ne « joue » pas non plus en notre faveur. Notre dynamique des bases foncières dans les années à venir sera très relative. Les dernières données en termes de permis de construire instruits amènent à la prudence.

Par ailleurs **la fraction de TVA** reversée aux collectivités locales dépend du taux de croissance du PIB, et nos perspectives de croissance sont modestes. Elle dépend également des demandes de remboursement ou dégrèvement.

La réforme de la fiscalité économique : la dynamique et la solidarité territoriales mises à mal par une CET en voie d'extinction. L'exemple de la CVAE :

En Millions d'euros	TVA prévisionnelle 2023	CVAE 2023 potentielle
Communes	113	104
EPCI	5 512	5 866
Départements	4 990	5 296
Total	10 615	11 266

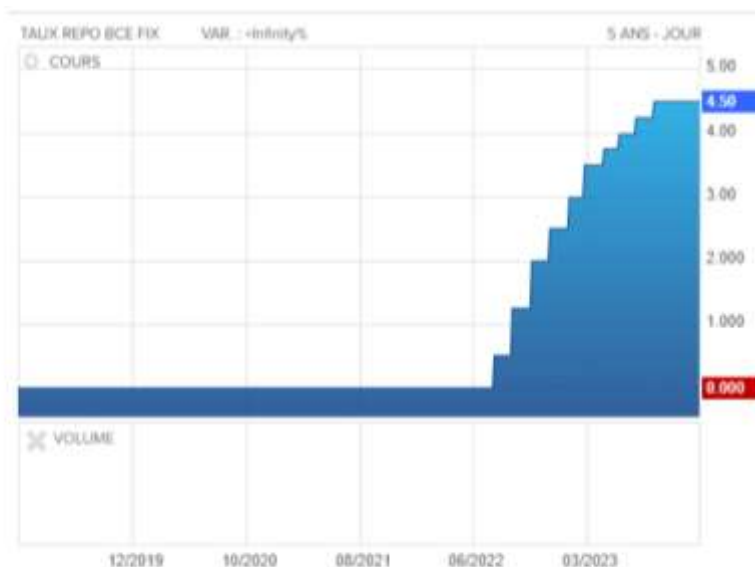
C'est-à-dire un écart de 651 millions d'euros (6% de moins)

Un accès au crédit bancaire incertain

Les collectivités n'ont pas échappé, en 2023, au renchérissement du coût du crédit. Le taux d'intérêt moyen des offres de prêt qu'elles ont acceptées a triplé par rapport à 2021. Un tel niveau n'avait plus été observé depuis 2014. Des collectivités qui voulaient emprunter à taux fixe, n'ont obtenu que des propositions à taux variable et n'y ont donc pas donné suite. Conséquence : le volume des nouveaux emprunts souscrits par les collectivités s'est nettement replié, celles-ci préférant désormais recourir à la trésorerie et à l'autofinancement.

Les fonds déposés au Trésor par le monde local ont connu en 2023, pour la première fois depuis... 2014, un réel recul, revenant de près de 78 Mds € fin 2022 à 73 Mds € un an plus tard.

Perspectives en termes de taux bancaires (taux BCE – sur 5 ans) :



Source: Boursorama <https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEONIA/>

3.5- Les conséquences de la loi NOTRe : L'assignation à compétences

La trajectoire des finances publiques actuelle contraint les collectivités locales à se concentrer sur leurs compétences exclusivement au détriment des administrés en milieu rural.

Depuis la Loi Notre de 2015 seule la commune conserve la clause générale de compétence. Les autres collectivités territoriales ainsi que les EPCI seront de plus en plus amenés à agir en « silo » sans doute pour plus de lisibilité mais au détriment des coopérations et des solidarités territoriales. Le risque c'est l'étiollement progressif ou brutal des financements croisés qui permettent aux projets de se concrétiser.

4- LE PERSONNEL

➤ **Les mouvements de personnel 2024 : départs non remplacés et confirmation des effectifs en place**

Les prévisions d'effectifs sont en baisse par-rapport à 2023 :

- 2 départs à la retraite : 1 agent non remplacé (communication)
1 agent remplacé par un apprenti et par mise à disposition en interne (OTI)
- 1 arrêt de service, agent non renouvelé (aire d'accueil)
- Un responsable de service, départ en mars, ne sera remplacé qu'en septembre (ADS).

Pour les autres services, le personnel en place en 2023 est prévu en maintien sur 2024, sans recrutements sur de nouveaux postes.

➤ **-Equivalents Temps Plein : une évolution à la baisse**

Les effectifs en agents titulaires passent de 110 en 2023 à 107 en 2024.

Le ETP correspondants passent de 105.5 à 102.67.

Avec les contractuels permanents (annuels et CDI), les effectifs en ETP s'élèvent à 128 ETP en 2024 contre 134 en 2023.

Voir tableau en page suivante.

➤ **Les besoins saisonniers :**

Les besoins saisonniers (renforts ponctuels) concernent particulièrement :

- le service des sports pour la saison estivale (piscine : surveillance, ménage, accueil)
- le service tourisme pour la saison estivale : accueil sur les sites ; à noter en 2024 pour la première année, les agents titulaires du service se déplaceront sur le territoire avec le bus aménagé
- le service Enfance-Jeunesse : accueils de loisirs pendant les vacances. En 2023 le service a mis en place les contrats d'engagement éducatif permettant une sécurisation juridique des embauches de saisonniers.

Les prévisions de besoins en saisonniers 2024 sont en légère augmentation par-rapport au CA 2023 :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Service technique	9	6	12
Service développement (CSN 2024)	0	0	2
Service Sport (dont CSN 2023)	19.5	12.46	14.64
Service Animation	26.20	22.2	26.30
Tourisme	13.74	12.84	15.72
Total (ETP)	68.44	53.5	70.66

Evolution du personnel permanent et annuel en ETP :

SERVICES	2022			
	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	Total ETP
Administratif	14	14	1	15
Voirie	13	13	4,14	17,14
Batiments/Esp verts	8,5	8,5	1	9,5
SPANC	4	4		4
Finances/AG	3	3		3
RH	2	2	1,46	3,46
Urbanisme	4	3,8	1,55	5,35
Développement	1	1	1,36	2,36
OT	4	4	1,21	5,21
Animation	20	18,46	8,16	26,62
ATSEM	21	19,67	2,05	21,72
Culture	2	1,86		1,86
Entretien locaux	7	5,1	2,54	7,64
Sport	6,5	6,5	1	7,5
AAGV	1	1	0,29	1,29
TOTAL	111	105,89	25,76	131,65

2023			
Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	Total ETP
14	14	1	15
12	12	4,75	16,75
9,5	9,5		9,5
4	4		4
3	3		3
2	2	2	4
4	3,8	2,72	6,52
1	1	2,2	3,2
4,5	4,5	1,39	5,89
22	20,51	7,54	28,05
20	18,9	3,5	22,4
2	1,86		1,86
6	4,47	2,57	7,04
6	6	0,49	6,49
1	1	0,23	1,23
111	106,54	28,39	134,93

2024			
Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	Total ETP
13,5	13,11	1	14,11
10	10	6,02	16,02
9,5	9,5		9,5
4	4		4
3	3		3
3	3	1	4
3,5	3,8	3,01	6,81
1	1	2,7	3,7
3,5	3,5	2	5,5
22	20,53	5,66	26,19
20	18,9	1,87	20,77
2	1,86		1,86
6	4,47	1,74	6,21
6	6		6
0	0		0
107	102,67	25	127,67

➤ **Heures travaillées :**

En termes d'heures travaillées, on constate une diminution prévisionnelle liée à la diminution du nombre de titulaires et contractuels permanents.

Services	Nb H CA 2023	Nb H BP 2024
Administratif	23 463,00	22 040,00
Voirie	27 319,00	27 351,14
Bâtiments/Esp verts	14 061,25	14 945,50
SPANC	6 107,00	6 107,00
Finances/AG	4 821,00	4 821,00
RH	6 428,00	6 428,00
Urbanisme	10 477,64	10 943,67
Développement	5 142,40	6 219,09
OT	11 184,72	10 943,67
Animation	47 728,30	44 080,16
ATSEM	35 858,80	33 239,39
Culture	2 989,02	2 989,02
Entretien locaux	11 313,28	9 979,47
Sport	10 976,21	10 478,04
AAGV	1 976,61	0,00
TOTAL	219 846,23	210 565,15

➤ **Evolutions du personnel en masse budgétaire :**

Le chapitre du personnel (012) évolue de +124 000 € soit +2.25%. Ces évolutions sont liées aux événements indiciaires de 2023 (augmentation du SMIC, revalorisation indiciaire, révision des grilles) et 2024 (attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents au 1^{er} janvier).

327 350 € correspondent à du personnel mis à disposition des communes et font l'objet de remboursements, portant le coût réel du chapitre à 5 333 000 € en 2024 soit 45% des dépenses réelles de fonctionnement.

	CA 2023	BP 2024	évol. BP/CA
Charges de personnel	5 536 000	5 660 663	+124 000 +2.25%
Agents mis à disposition par les communes	145 000	153 456	+6%
Agents CDG	501 000	469 275	-7%
Rémunération indiciaire titulaires	2 520 000	2 559 473	+1.6%
Rémunération indiciaire contractuels	500 000	522 838	+5%
<i>Dont Participation employeur prévoyance (titulaires et contractuels)</i>	<i>9 129.72</i>	<i>8 947</i>	<i>-2%</i>
Charges	1 420 000	1 461 888	+3%
NBI / SFT	45 000	50 227	+11%
Régime indemnitaire	321 000	334 665	+4%
Titres restaurant	42 000 (remb 50%)	45 000	+7%
CDAS	42 000	44 440	+6%
Remboursement de personnel (c/7084)	344 584	327 350	-5%
Coût du personnel	5 191 416	5 333 313	+2.7%

Les agents bénéficient du régime indemnitaire, de la participation employeur à la prévoyance (maintien de salaire) et de Titres restaurant à hauteur maximum de 100 titres par an et par agent pris en charge à 50%. L'ensemble de cette politique salariale représente un coût de 352 000 € soit 6% du chapitre du personnel au CA 2023.

La « prime pouvoir d'achat » versée en 2023 aux agents, pour un coût de 83 000 €, n'est pas prévue en renouvellement.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :
47.6% au CA 2022
49.40% au CA 2023

5- LES BUDGETS ANNEXES DE LA CCPR

A partir de 2023 la CCPR a présenté un budget supplémentaire pour porter la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (Reomi).

Ce budget est piloté par le SMD3 mais sous la responsabilité de la CCPR, détentrice de la compétence. Il fonctionne comme une « boîte aux lettres » pour les redevances des usagers en recettes, qui sont reversées au SMD3 en dépenses. Il s'équilibre et ne nécessite aucun effort financier supplémentaire de la part de la CCPR.

Son seul impact réside en le transfert de près de 3M€ de dépenses et de recettes qui étaient auparavant portées par le budget principal, de façon neutre pour l'équilibre budgétaire.

Parmi les autres budgets annexes, certains nécessitent un effort financier d'équilibre en fonctionnement et / ou en investissement.

En 2024, les subventions d'équilibre pour les budgets annexes restent stables par-rapport au CA 2023, en cumulant investissement en fonctionnement. Le budget 2023 avait porté un important investissement exceptionnel pour l'office de tourisme avec l'acquisition d'un bus ; en 2024 c'est le budget Beauclair qui nécessite une augmentation de sa subvention de fonctionnement du fait de l'augmentation du personnel mis à disposition suite au départ à la retraite d'un agent titulaire de l'OTI.

Le besoin d'équilibre du budget ADS reste stable. La responsable ADS sera non remplacée pendant 5 mois. De plus des perspectives d'élargissement des prestations de service auprès des autres collectivités sont à l'étude.

Le budget 2024 de la zone d'activité de Villeteureix est un budget de clôture.

Des mouvements importants seront réalisés entre le budget annexe et le budget principal sur les 2 sections avec des montants importants, mais ils n'auront qu'un impact limité puisqu'en cumulé ils n'engendreront qu'un coût de 8 000 € pour le budget principal.

Liens BP / budgets de ZAE de Villeteureix (budget de clôture) :

* recettes d'investissement :	(16) 244 964 €
	(27) 43 968 €
* dépenses d'investissement :	(21) 447 967 € op 65
* recettes de fonctionnement :	(75) 151 234 € reversé en INV par le virement de section
Coût final au budget principal de la clôture ZAE Villeteureix : 8 000 €	

Le budget annexe des Jarissous nécessite un virement de 16 666 € de la section d'investissement du budget principal, pour couvrir l'annuité d'emprunt.

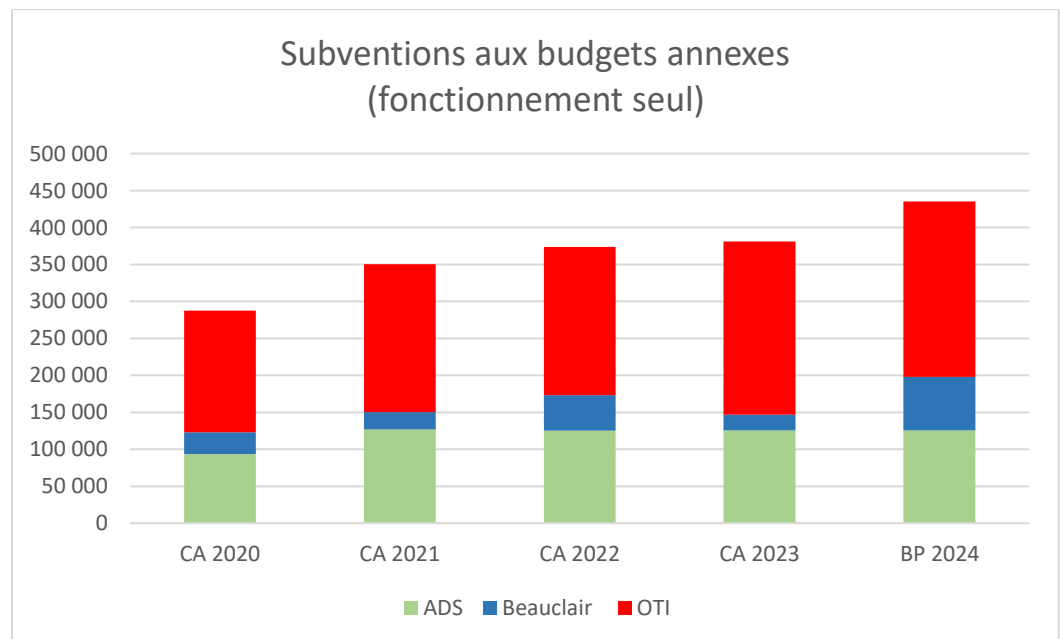
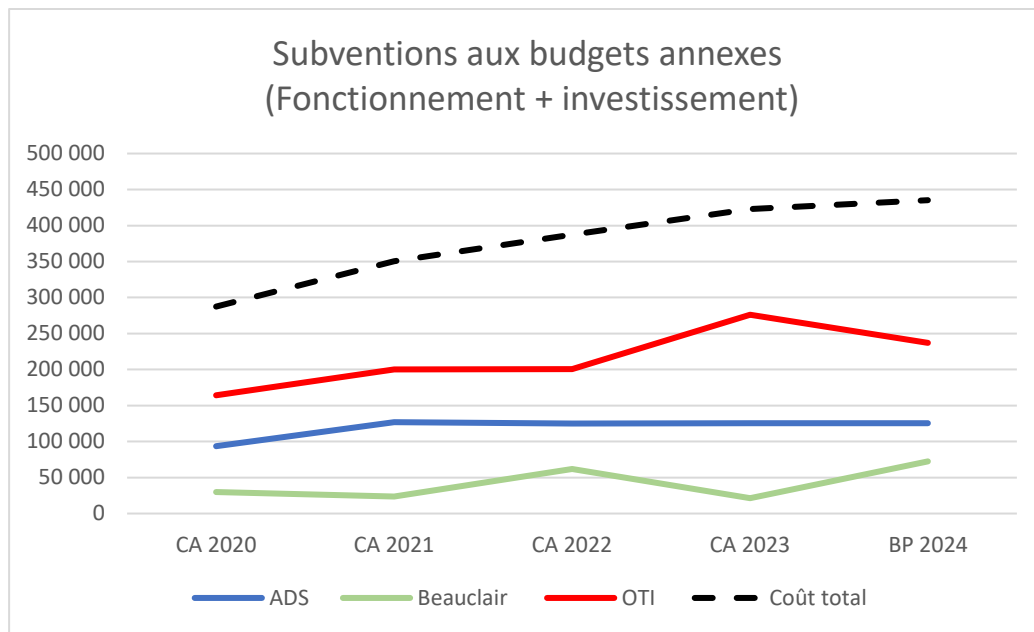
Au vu de l'impact négligeable de la clôture du budget de Villeteureix, il n'est pas prévu de continuer à provisionner en 2024 pour la clôture des budgets annexes de zone.

Les autres budgets annexes ne nécessitent pas de subvention d'équilibre : le budget du Lotissement ne porte plus d'emprunt et le budget du SPANC s'équilibre par les redevances des usagers.

Résumé des subventions d'équilibre aux budgets annexes, fonctionnement et investissement :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
ADS	93 559	126 899	125 120	125 549	125 564
Beauclair Fnt	29 650	23 537	48 317	21 348	72 434
Beauclair Inv	0	0	13 369	0	0
OTI Fnt	164 246	199 944	200 440	234 268	237 211
OTI Inv	0	0	0	41 847	0
Coût total	287 455	350 380	387 246	423 012	435 209

Le coût des budgets annexes est en constante progression :



6- LES ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT

6.1- Un mode de préparation budgétaire renouvelé

La lettre de cadrage des budgets 2024 imposait aux services le maintien de leur enveloppe de dépenses, par comparaison au budget primitif 2023, concernant le chapitre des charges à caractère général (011), et les comptes 657 (subventions allouées) et 658 (charges diverses de gestion courante). Le maintien s'entend à dépenses constantes et recettes constantes (une augmentation de recettes pouvant permettre une augmentation des dépenses). Par ailleurs il était demandé d'individualiser les projets en termes de plan de financement.

6.2- Les dépenses de fonctionnement : une évolution prévisionnelle à la baisse

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
budgets agrégés :
633.36 €/hab CA 2022
637.65 €/hab au CA 2023

Section de fonctionnement, dépenses, Budget Principal :

	BP 2023	BP 2023 avec DM	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP	Evolution BP/CA
(011)charges à carac. général	2 842 517	2 760 743	2 381 657	2 628 110	-132 632	+246 453
(012) personnel	5 535 903	5 585 903	5 536 436	5 660 663	+74 760	+124 226
(014)atténuations (AC,FNGIR...)	1 560 197	1 580 197	1 580 094	1 579 928	- 269	-166
(65) autres charges (participations, subventions) <i>Odyssée</i>	1 498 188	1 530 498	1 409 191 <i>1 001 866</i>	1 536 636	+6 138	+127 445
(66) charges financières	200 981	200 981	188 566	196 000	-4 981	+7 433
(67) charges except. <i>Odyssée</i>	500	500	11 035 <i>418 360</i>	150	-350	-10 885
(68) provisions	102 465	102 465	100 000	0	-102 465	-100 000
(022) dépenses imprévues	50 000	814		0	-814	0
Total dépenses réelles	11 790 752	11 762 102	11 206 981	11 601 488	-160 614	+394 507
(023) virement à la SI	1 303 941	1 717 025		151 234	-1 565 791	+151 234
(042) op. ordre	631 716	710 716	696 968	898 019	+187 302	+201 050
Total dépenses	13 726 410	14 189 030	11 903 950	12 650 741	-1 539 103	+746 791

(En rouge, retraitement des chapitres modifiés suite au passage à la M57)

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont en augmentation par-rapport au réalisé 2023, cependant, **elles sont en diminution par-rapport au budget 2023.**

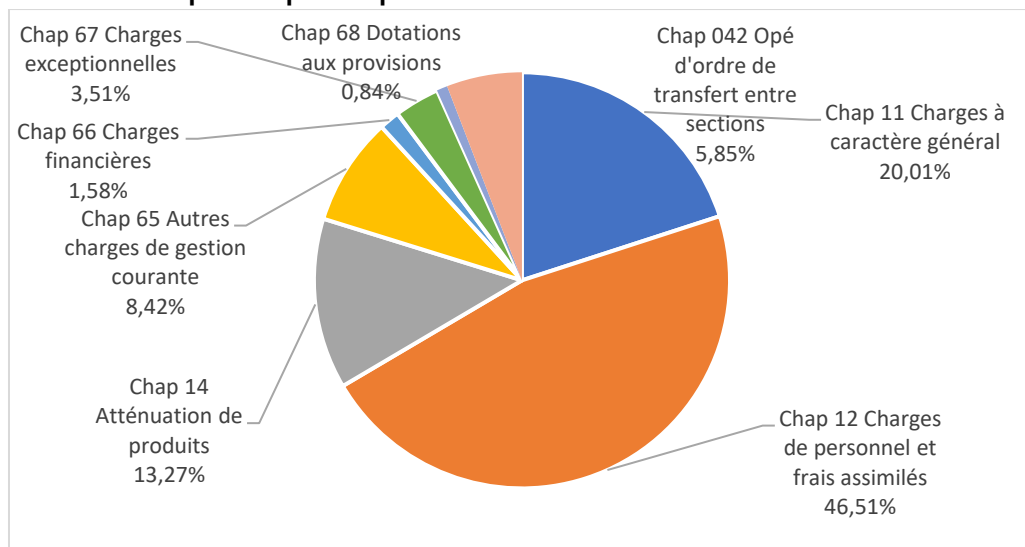
Suite aux consignes budgétaires :

-Les services ont maintenu leurs enveloppes de **dépenses courantes** ;

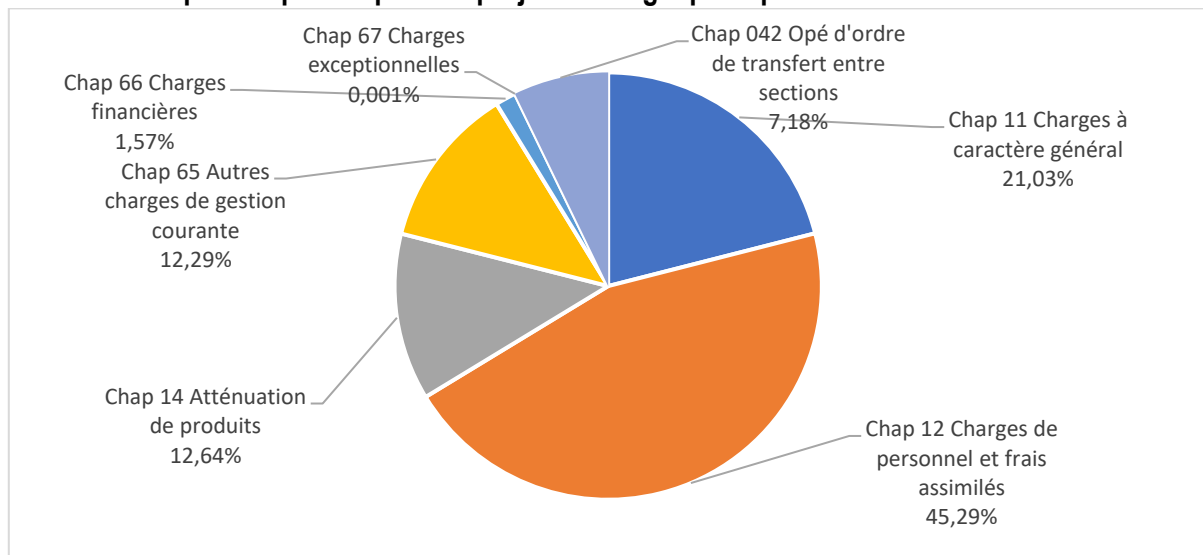
-Les dépenses liées aux **projets de fonctionnement** augmentent prévisionnellement de 26 000 € et les recettes augmentent, mais le coût final des projets est supérieur au BP 2024 par-rapport au BP 2023 (tableau page suivante). Il convient cependant de noter que l'ensemble des dépenses prévues n'ont pas été réalisées (environ 123 000 € non réalisés soit 50% de non réalisation).

On note également au chapitre 68 la suppression des provisions pour les ZAE (100 000 € au budget et au CA 2023).

Les dépenses par chapitre au CA 2023 :



Les dépenses par chapitre au projet de budget principal 2024 :



En comparant les graphiques, on constate qu'entre le CA et le budget 24, la proportion des chapitres est quasiment identique pour les dépenses de fonctionnement. Les chapitres 65 et 67 ont varié car avec la mise en place de la M57, certains comptes sont passés d'un chapitre à l'autre (du 67 au 65).

Enveloppes « projets » de fonctionnement des services 2024 :

	budget 2023				CA 2023			demandes 2024			
	projets	imputation	dépenses	recettes	imputation	dépenses	recettes	projets	imputation	dépenses	recettes
Administration Générale	audit RH	c/62268	0	0		0	0	audit RH	c/62268	10 000	0
Aménagement								étude PVD CAUE	C/617	5 500	0
Animations											
Assainissement	étude SATESE	c/611	0	0		-7 800	0	étude SATESE	c/611	7 800	0
Communication			0	0		0	0	livret "10 ans"	c/6236	7 500	0
Développement	terrains ZAE		29 900					terrain Raynaud		5 000	0
	Mon centre bourg	c/62875	14 000		c/62875	14 000	0	ACP		27 500	0
								AAP N&T		30 000	38 440
	subventions allouées	c/6574	10 000			10 000				0	
	total			43 900	0						62 500
Salon habitat (dév éco + Habitat)		c/62268	85 000	50 000	diverses	78 433	45 236		c/62268	35 000	0
Habitat	actions PLH	c/62268	5 000	0				actions PLH		5 000	
Interculturalité	KA2	c/62268	30 000	18 000		8 850				0	0
Patrimoine	diag ATD	Prévu en INV en 2023			c/617	14 400	0	audits et diagnostics	c/611 et 617	17 240	0
Social	subventions	c/6574	12 079	0	c/6574	29 079	0	subventions	c/6574	31 679	0
Tourisme	études	c/62268	20 000					pack séjour rallye	c/62268	20 000	20 000
								BA AAP NOTT	c/62268	30 000	22 500
	total		20 000	0						50 000	42 500
TOTAL GENERAL			205 979	68 000		146 962	45 236			232 219	80 940
coût des projets			137 979			101 726				151 279	

➤ **Les participations obligatoires :**

En 2024 les participations obligatoires sont reconduites, en augmentation par-rapport au BP 2023 du fait de participations pour l'Action Collective de Proximité (ex-OCMR) pour 27 500 €. Cette opération n'a pas donné de concrétisation budgétaire depuis 2022.

65568	Participations obligatoires	BP 2023	CA 2023	BP 2024
	SRBDronne	143 139.30	143 139.31	143 139.31
	PPV ACP (OCMR)	0.00	0.00	27 500.00
	Synd. Mixte Périgord Numérique	28 000.00	17 636.67	28 000.00
	École de musique CRD 24	140 000.00	129 356.37	140 000.00
	Crèche Mareuil	20 000.00	14 530.41	15 000.00
	Total	331 139.30	304 662.76	353 639.31

➤ **Les subventions versées :**

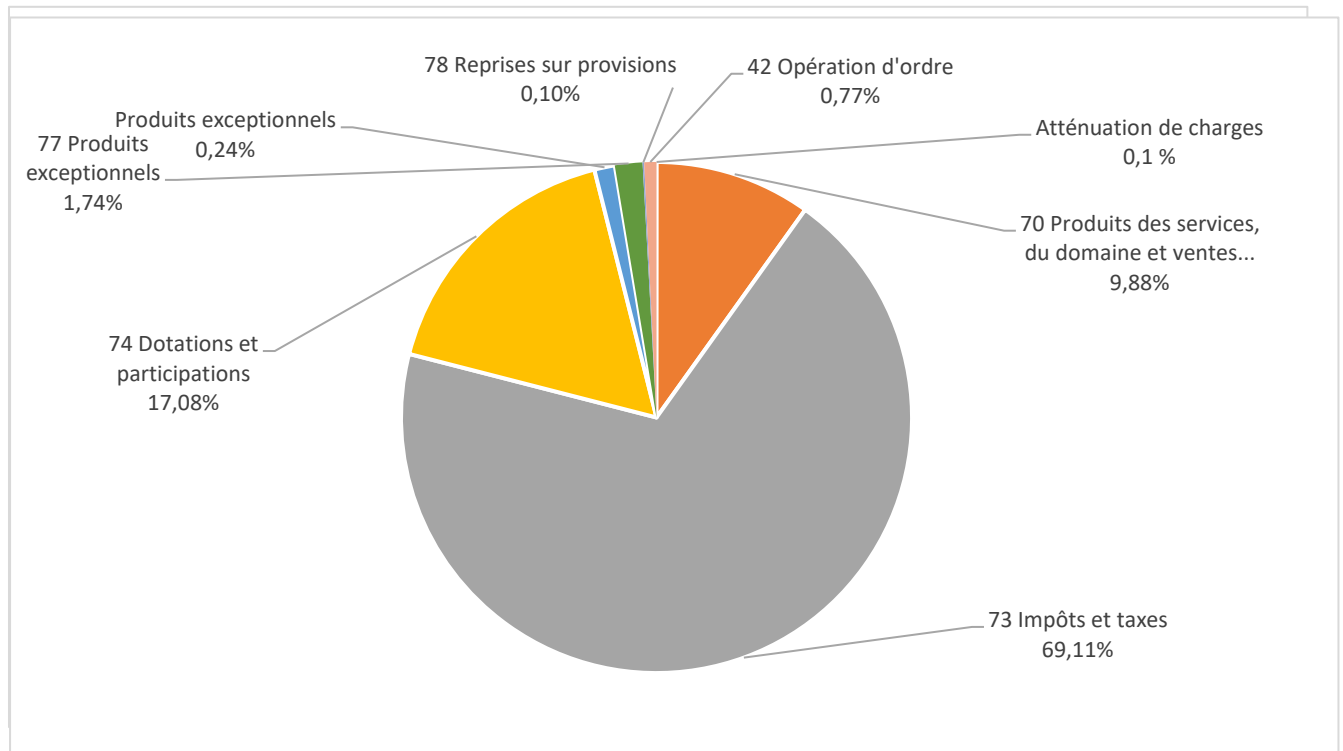
6574	Subventions versées	BP 2023	BP 2023+DM	CA 2023	BP 2024
	Subventions économiques	10 000	10 000	10 000	0
	Secours pop	1 079	1 079	1 079	1 079
	sub actions ados	2 000	2 000	0	2 000
	subv assos sportives	18 000	18 000	16 000	18 000
	Subvention assos culturelles	35 000	35 000	29 018	35 000
	Subvention Jeunesse	500	500	600	
	Subvention PIG/OPAH				37 500
	Restaurant du cœur	6 000	6 000	6 000	6 000
	Ecoles	61 298	61 298	61 756	60 521
	PREVER		17000	17 000	17 000
	ATCHOUM				500
	ENVOL	5000		5 000	7 600
	Total	138 877.00	155 877.00	146 453.00	185 200.00

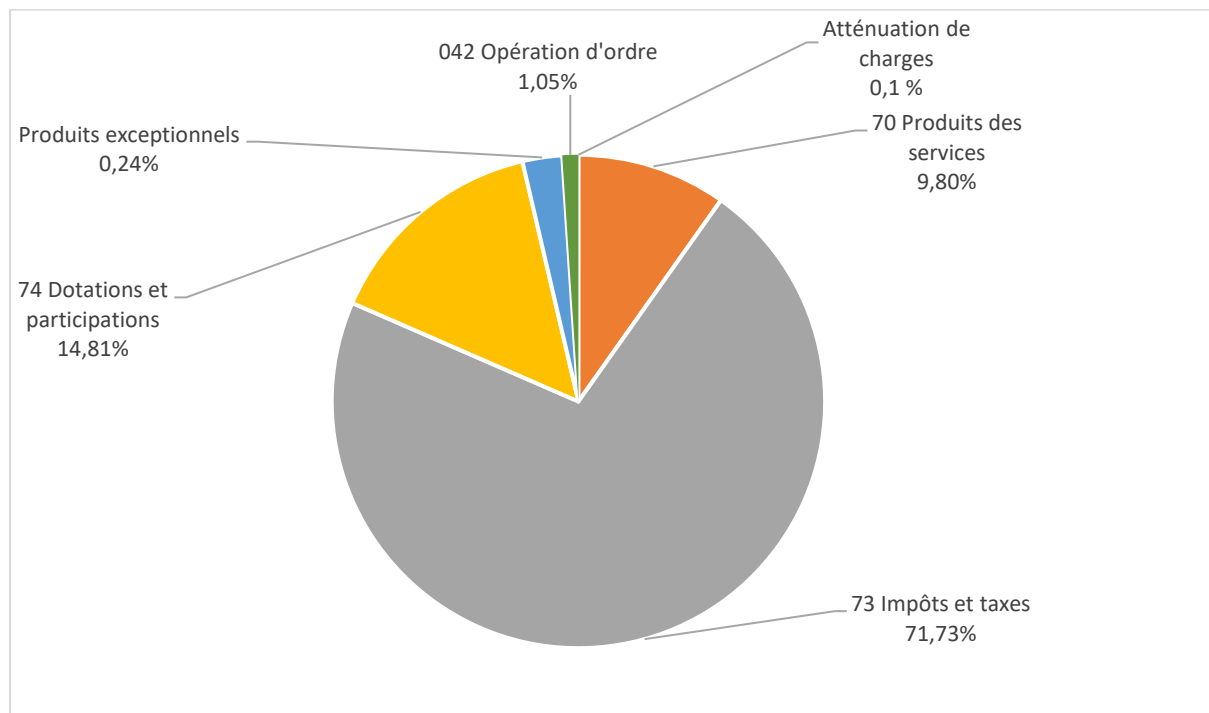
6.3-Les recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2023 avec DM	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP	Evolution BP/CA
(013) atténuations	0	0	1 106	1 000	+1 000	-106
(70) produit des services	1 203 369	1 216 443	1 279 425	1 241 952	+25 508	-37 473
(73) impôts et taxes <i>Odyssée : 73 :</i> <i>731 :</i>	9 057 990	9 057 990 <i>3 206 814</i> <i>5 851 176</i>	8 948 965	3 089 281 5 999 602	+30 893	+139 918
(74) dotations, subventions	1 797 645	2 198 405	2 212 125	1 877 227	-321 177	-334 898
(75) autres produits <i>Odyssée</i>	481 627	481 627	336 662 <i>167 998</i>	329 872	-151 755	-6 790
(77) produits exceptionnels <i>Odyssée</i>	0	0	57 000 <i>225 664</i>	0	0	-57 000
(78) reprises sur amort et prov	15 142	15 142	12 903	0	-15 142	-12 903
Total recettes réelles	12 555 774	12 969 608	12 848 189	12 538 934	-430 673	-309 255
(042) op ordre	91 553	141 153	99 909	132 615	-8 538	+32 706
Total recettes	12 647 327	13 110 761	12 948 098	12 671 549	-439 211	-276 549
(002) résultat reporté	1 079 083	1 079 083	1 079 083	284 377	-794 706	-794 706
Total recettes	13 726 410	14 189 844	14 027 181	12 955 926	-1 233 917	-1 071 255

(En rouge, retraitement des chapitres modifiés suite au passage à la M57)

Les recettes par chapitre au CA 2023



Les recettes par chapitre au projet de budget principal 2024

En comparant les graphiques, on constate qu'entre le CA et le budget 24, la proportion des chapitres est quasiment identique pour les recettes de fonctionnement.

Des produits exceptionnels en 2023 :

L'année 2023 a été principalement marquée par d'importantes recettes exceptionnelles :

Filet de sécurité **348 000 €**

Assurances suite à la grêle **110 000 €**

La collectivité a fait le choix de délibérer pour transférer l'essentiel de cette recette en investissement, ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt à 1.5 M au lieu de 1.8 M € comme prévu.

Ces recettes ne sont pas prévues en reconduction sur 2024.

➤ **Des produits des services en progression (70) :**

Ce chapitre est en légère augmentation par-rapport au BP 2023 du fait de l'augmentation des tarifs sportifs, de l'augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires, mais également des recettes venant en contrepartie de nouvelles dépenses de fonctionnement : apparition de recettes pour le service OPAH liées à la mise en place de facturation des audits énergétiques aux ménages moyens et aisés, et activités du service Tourisme compensant intégralement la dépense. Ces recettes nouvelles sont tamponnées par la disparition des recettes « salon de l'habitat » (37 000 € en 2023, uniquement dépenses en 2024).

Le budget 2024 est élaboré sur la base d'un maintien des tarifs.

➤ La DGF

DGF en euros par habitant (Recette du compte 741 en mouvements réels par la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité)

Evolution de la DGF, dotation de base depuis la fusion	
2014	1 121 856
2015	916 062
2016	676 677
2017	555 313
2018	547 028
2019	601 260
2020	657 586
2021	676 808
2022	674 369
2023	672 822
BP 2024	721 540

Après avoir chuté de 50% entre 2014 et 2018, la dotation de base de la DGF a crû régulièrement. Elle augmente de 48 000 € prévisionnellement en 2024 pour atteindre 64% du montant de 2014.

Au CA 2023, elle est de 29.74 €/hab, parfaitement stable par-rapport au CA 2022

➤ Les impôts et taxes : des recettes qui ne suivent pas...

Ce chapitre est désormais scindé en deux parties : impôts et taxes sauf 731, et fiscalité locale. Pour pouvoir comparer les années 2023 et 2024 nous avons retraité ce chapitre en cumulant la fiscalité locale avec le reste des comptes 73.

Ce chapitre s'est sous-réalisé de 109 000 € au CA 2023. Malgré la mise en place de « bases minimum » pour la CFE, la progression n'a pas été celle attendue au BP 2023.

Le FPIC (fonds de péréquation) était traditionnellement partagé entre les communes et l'intercommunalité par le transfert de l'augmentation de l'enveloppe des communes vers l'intercommunalité. Ce mécanisme avait fait l'objet d'une délibération de principe. Cependant en 2023 pour la première année cette enveloppe était en diminution. Le choix de la CCPR a été de ne pas faire porter sur les communes une partie de cette diminution. Ce sont 12 000 € de FPIC qui n'ont pas été réalisés. Les prévisions 2024 se font sur une base de prudente diminution.

La fraction de TVA non réalisée enfin, a été sous-réalisée de 63 000 €.

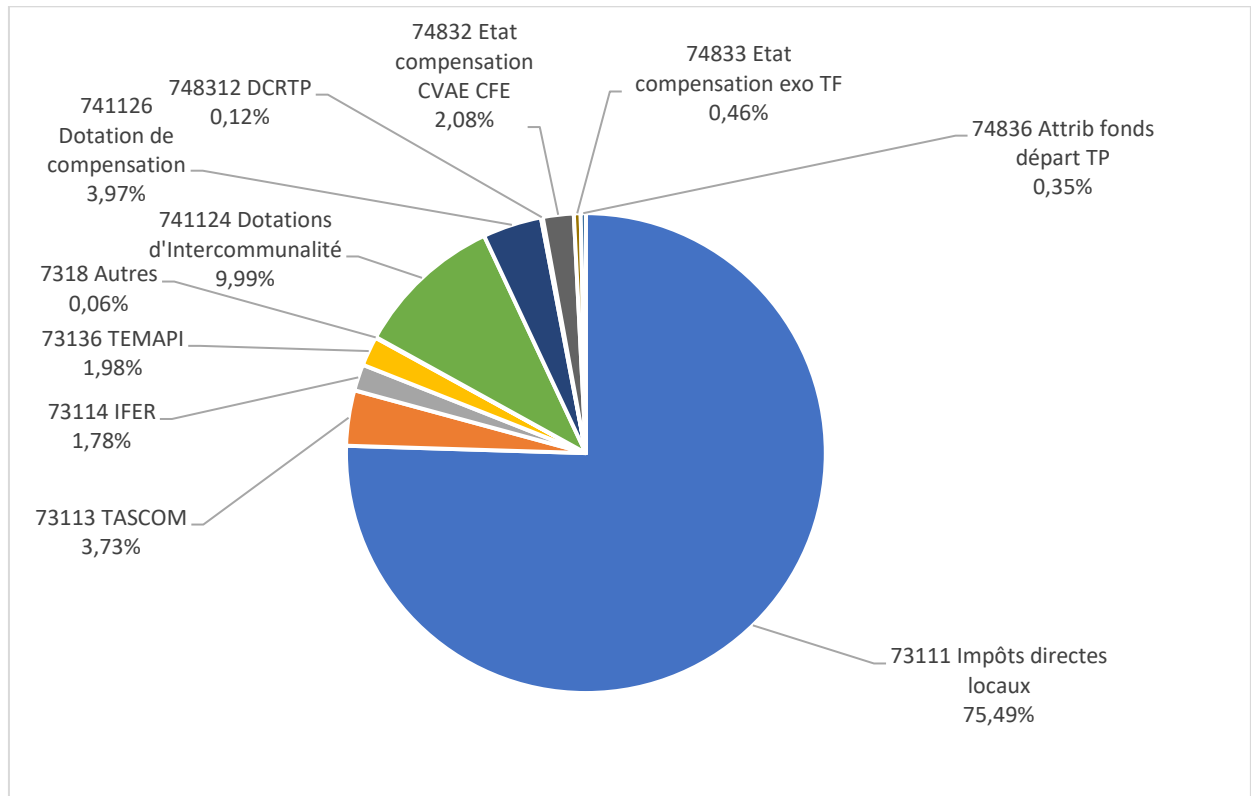
➤ ... et d'autres qui progressent

En revanche la TASCOTM et les IFR ont réalisés à +19 000 € par-rapport aux prévisions.

Pour rappel, la collectivité a délibéré en 2022 pour mettre en place un coefficient multiplicateur pour la TASCOTM, évolutif dans le temps.

En 2023 ce coefficient était de 1.05. **Le budget 2024 est élaboré sur la base d'un coefficient de 1.1.**

Enfin, concernant les taxes ménages, l'application d'une augmentation de **+3.9% des bases** permet une augmentation des prévisions de 120 000 € par-rapport au budget 2023.



➤ Les subventions reçues

Les principales subventions sont la CAF et l'ANAH pour la politique de l'habitat.

Recettes réelles de fonctionnement

En euros par habitant (budgets agrégés) :

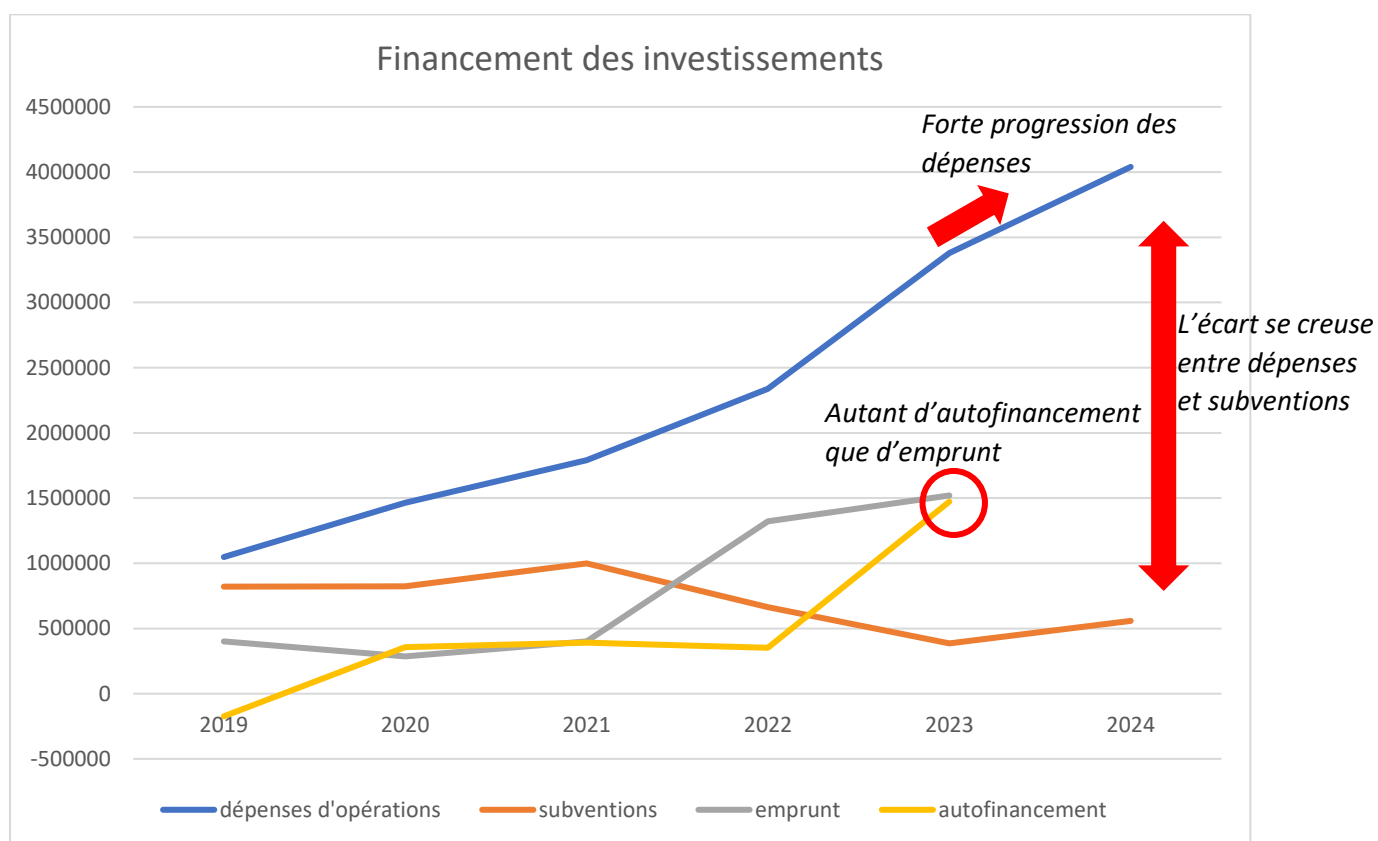
- 680.16 €/hab en 2022
- 727.45 €/hab en 2023

Les recettes réelles des budgets agrégés (cumulées après retraitement de la recette de TEOM 2022) ont progressé en 2023 du fait du « filet de sécurité » et des assurances. Elles devraient diminuer en 2024

7- LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

7.1- La trajectoire pluriannuelle des investissements

Depuis plusieurs années la tendance en investissement est l'augmentation des dépenses et la diminution des subventions, avec pour conséquence une augmentation du recours à l'emprunt et de l'autofinancement :



Ainsi en 2023, l'utilisation de l'autofinancement pour les investissements s'est concrétisée par un important virement de la section de fonctionnement (compte 1068). De ce fait le résultat de fonctionnement de l'exercice, amputé de cet important autofinancement, est considérablement réduit :

Entre le CA 2022 et le CA 2023 :

- Le résultat de fonctionnement augmente
- Mais les dépenses d'investissement progressent davantage
- Une fois comblé le besoin en investissement, le report en fonctionnement diminue

Les résultats du Budget Principal

CA 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 128 270,19	532 904,70		532 904,70	1 128 270,19
Opérations de l'exercice	14 268 935,85	14 647 050,62	2 576 041,85	2 190 919,45	16 844 977,80	16 837 970,07
TOTAUX	14 268 935,85	15 775 320,81	3 108 946,65	2 190 919,45	17 377 882,50	17 966 240,26
Résultats de clôture		1 506 384,96	918 027,20		918 027,20	588 357,76
Restes à réaliser			512 076,60	1 002 802,00	512 076,60	1 002 802,00
TOTAUX CUMULES	14 268 935,85	15 775 320,81	3 621 023,25	3 193 721,45	17 889 959,10	18 969 042,26
RESULTATS DEFINITIFS		1 506 384,96	427 307,80			1 079 083,16

Excédent de l'exercice : 378 115 € 2022
1 044 148 € 2023
+700 000 €

Dépenses investissement
+1 475 000 € (+40%)

Report en Fnt.
-795 000 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 079 083,16	918 027,20		918 027,20	1 079 083,16
Opérations de l'exercice	11 903 950,62	12 948 098,63	2 739 449,00	3 060 377,91	14 643 399,62	16 008 476,54
TOTAUX	11 903 950,62	14 027 181,79	3 657 476,20	3 060 377,91	15 561 426,82	17 087 659,70
Résultats de clôture		2 123 231,17	597 098,29		597 098,29	1 526 32,88
Restes à réaliser			1 442 083,23	200 327,50	1 442 083,23	200 327,50
TOTAUX CUMULES	11 903 950,62	14 027 181,79	5 099 559,43	3 260 705,41	17 003 510,05	17 287 987,20
RESULTATS DEFINITIFS		2 123 231,17	1 838 854,02			284 377,15

Montant conservé en 2024 pour le fonctionnement

CA 2023

Le résultat de fonctionnement, qui était de 1 079 083 € fin 2022, n'est fin 2023 plus que de 284 377 € :
La CCPR a épuisé ses excédents ; le budget 2024 démarre avec un résultat de fonctionnement très faible qui pénalisera sa capacité d'investissement pour 2024.

On notera que ce résultat prend en compte les recettes exceptionnelles de 458 000 € perçues en 2023. En l'absence de celles-ci, il aurait fallu recourir à plus d'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Les ratios financiers viennent conforter cette analyse :

	CA 2022	CA 2023
CAF brute	1 060 894	2 031 152
CAF nette	453 906	1 388 238
Capa. Désendettement	5.44	3.27

On constate que les résultats 2023 sont bons, la CAF s'améliore et la capacité de désendettement diminue. En revanche, les ratios 2024 devraient se dégrader.

Sans oublier que ces bons résultats sont grandement liés au contexte (« filet de sécurité » perçu pour 348 000 € qui n'avaient pas été budgétés), cela prouve que **ce ne sont pas les résultats de fonctionnement qui posent problème mais l'usage qui en est fait en investissement**, qui est disproportionné. Cela conforte l'analyse du cabinet Ressources Consultants Finances qui en 2022 avait conclu que **la CCPR est une collectivité de fonctionnement et non d'investissement.**

7.2-L'endettement de la CCPR

➤ Une dette en forte augmentation

Alors que la dette était stabilisée depuis plusieurs années (hors emprunt-relais BEPOS en 2018), on constate fin 2023 une forte augmentation de 1 M €.

Cela est lié au fort recours à l'emprunt lors de l'exercice 2023 : 1 520 000 € au CA 2023 du fait de l'inscription d'une partie des emprunts 2022 en restes à réaliser.

L'encours de la dette est en augmentation : 294 €/hab en 2024 contre 254 €/hab en 2023.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années qu'une collectivité mettrait pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Il est convenu de considérer que le seuil d'alerte est autour de 10 ans.

De 5.44 années en 2022, elle passe à 3.95 ans au CA 2023 ; en revanche au vu du recours important à l'emprunt en 2023 (1.6 M €) elle devrait augmenter en 2024.

Année	Dette en € au 31.12 Budgets agrégés
2014	7 487 430.89
2015	7 099 460.97
2016	6 776 874.25
2017	6 717 698.12
2018	8 614 379.69
2019	7 882 176.94
2020	5 182 812.20
2021	5 921 174.52
2022	5 773 433.23
2023	6 650 518.65

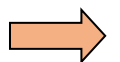
➤ L'équilibre réel

Les dépenses de remboursement de l'emprunt s'élèvent prévisionnellement à 588 000 € en section d'investissement. Cette dépense est couverte par des recettes propres, en premier chef les amortissements qui s'élèvent en 2024 à 898 019 €.

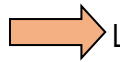
La structure de la dette :



La dette de la CCPR est à 73% à taux fixe, 17 % à taux révisable et 10% à taux variable.

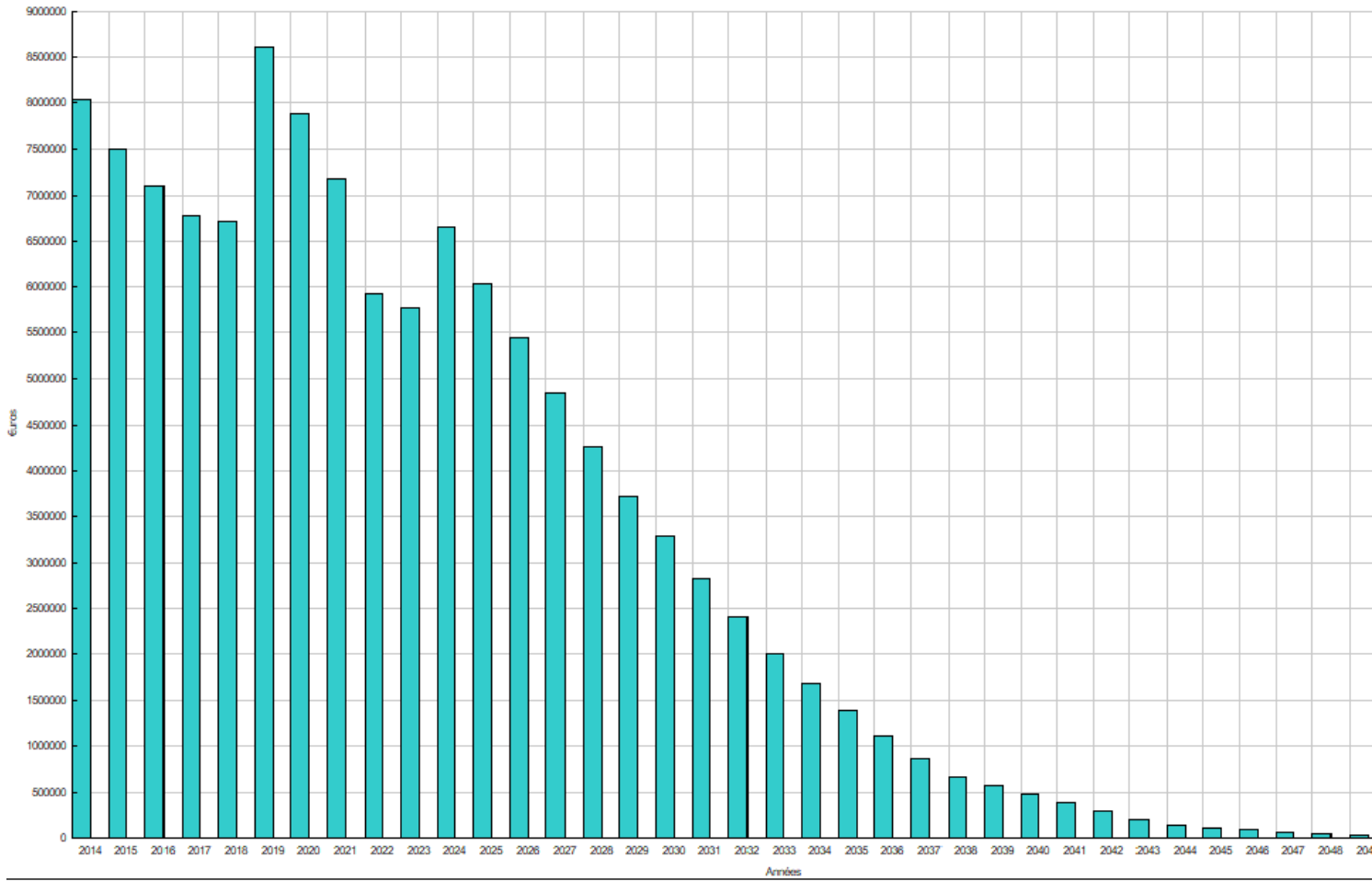


En 2024, 62 % de la dette est lié aux travaux et matériel de Voirie. Cette part a tendance à diminuer.



Les emprunts liés aux travaux des Centres d'Hébergement et de Formation aux métiers de la Restauration de Siorac de Ribérac et la Gendarmerie de Tocane dont l'annuité est de 119 190 € sont compensés par des loyers perçus à hauteur de 102 500 € en 2024.

AMORTISSEMENT PRÉVISIONNEL DE LA DETTE DE LA CCPR (BUDGET PRINCIPAL DE 2014 à 2050)



7.3-Les dépenses d'investissement : entre augmentation réelle des dépenses et alourdissement « virtuel » de la section

	BP 2023 + RAR 2022 + DM	CA 2023	RAR 2023	BP2024 Inscriptions nouvelles	BP 2024 + RAR 2023	Ecart BP 2024/ 2023 €	Ecart BP 2024/ 2023 %
Dépenses							
Opérations	3 778 135	1 936 489	1 442 083	3 814 063	5 256 146	+1 478 010	+ 39 %
<i>Opérations hors clôture ZAE / avance B&A 2024</i>	3 778 135	1 936 489	1 442 083	2 606 096	4 048 179	+270 000	+7%
<i>Dont opérations engagées</i>					323 000 €		
Emprunts	594 000	594 000	0	588 000	588 000	-6 000	-1%

➤ **Des opérations neutres pour le budget, en dépenses et en recettes, alourdissent la section de 1.2 M €**

En 2023, la collectivité a délibéré pour clôturer la zone d'activité de Villeteureix. Le budget 2024 de la ZAE de Villeteureix est donc un budget de clôture qui a des impacts sur le budget principal.

Par ailleurs, la collectivité a délibéré pour vendre le bâtiment de Besse&Aupy en 2024 par « paiements échelonnés » : le montant de la vente est de 760 000 € mais les paiements se feront annuellement à hauteur de 76 000 € pendant 10 ans. Cette décision s'apparente à une « avance » de la collectivité et a également des impacts sur le budget principal.

Ces mouvements sont neutres pour la section d'investissement, mais pèsent en dépense et en recettes d'investissement pour 1.2 M € :

-Liens BP / budgets de ZAE de Villeteureix (budget de clôture) :

- * recettes d'investissement : (16) 244 964 €
(27) 43 968 €
 - * dépenses d'investissement : (21) 447 967 € op 65
 - * recettes de fonctionnement : (75) 151 234 € reversé en INV par le virement de section
- Coût final au budget principal de la clôture ZAE Villeteureix : 8 000 €

-Vente à paiement échelonné, Besse&Aupy : prévisions de vente :

- *Dépenses ch (21) op. 78 B&A : 760 000 € d'« avance »
- *Recettes (024) : 760 000 € vente B&A
(27) : 76 000 € 1^{ère} échéance B&A

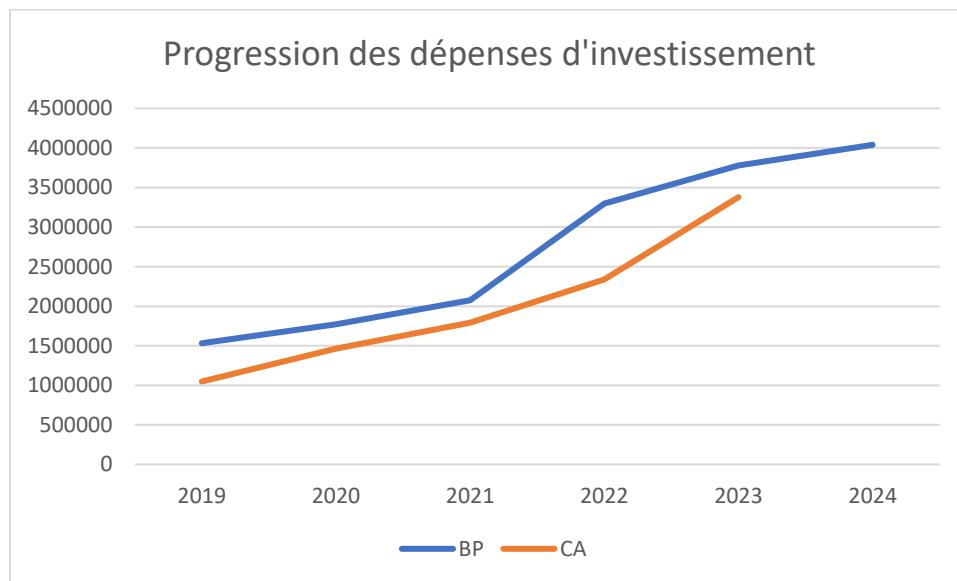
B&A + clôture ZAE = 1.2 M € portés en opérations d'investissement et qui sont neutres pour le budget

➤ Des investissements en progression constante

On constate une progression régulière et importante des dépenses d'investissement. L'année 2023 a été la plus importante des dernières années (hors 2018 qui a vu la réalisation du BEPOS) et les prévisions se sont plus fortement réalisées qu'en 2022, notamment par les biais des inscriptions en restes à réaliser (89% de réalisation).

En 2024, le niveau élevé des investissements est maintenu et renforcé : + 270 000 € (+7%)

En l'espace de 4 ans entre 2019 et 2023, les dépenses d'investissement ont plus que triplé : **+ 2.3 M € ou + 222%**.



Les opérations d'investissement s'établissent à 5.25 M € RAR inclus, contre 3.778 M € en 2023, soit une augmentation prévisionnelle de +1.5 M € (+39%). Cependant en faisant abstraction de la vente de Besse & Aupy et de la clôture de la ZAE de Villetoueix telles que décrites ci-dessus, les opérations d'investissement s'établissent autour de 2.6 M € d'inscriptions nouvelles (4 M € avec les restes à réaliser contre 3.778 M € en 2023), soit **une augmentation de +262 000 € ou + 7%**.

		BP 2023 +RAR 2022 +DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 inscriptions nouvelles	BP 2024+ RAR 2023	ECART BP + RAR+DM 2024/2023
	OPERATIONS	3 778 135,72	1 936 489,92	1 442 083,23	3 806 063	5 248 146,23	1 470 010,51
	<i>Opérations hors clôture ZAE et avance Besse&Aupy</i>	<i>3 778 135,72</i>	<i>1 936 489,92</i>	<i>1 442 083,23</i>	<i>2 598 096</i>	<i>4 040 179,23</i>	<i>262 043,51</i>
3 (113)	ACQUISITION MAT INFORM ECOLES	33 540,00	29 035,62	0,00	17 000,00	17 000,00	-16 540,00
4 (114)	ACQUISITION DE TERRAINS A vocation économique	26 000,00	0,00	0,00	76 000,00	76 000,00	50 000,00
5 (115)	ACQUISITION DE MOBILIER	5 192,60	2 576,29	0,00	5 200,00	5 200,00	7,40
6 (116)	ACQUISITION DE VEHICULE HORS VOIRIE	31 000,00	29 990,00	0,00	0,00	0,00	-31 000,00
7 (117)	ACQUISITION DE MATERIEL ECOLE MUSIQUE	3 000,00	2 086,84	837,00	3 000,00	3 837,00	837,00

		BP 2023 +RAR 2022 +DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 inscriptions nouvelles	BP 2024+ RAR 2023	ECART BP + RAR+DM 2024/2023
9 (119)	CENTRE DE FORMATION DE SIORAC Panneaux photovoltaïques et clôture	43 553,00	0,00	38 900,00	170 000,00	208 900,00	165 347,00
10	ACQUISITION MATERIEL SERV. ADM.	39 327,00	35 095,01	4 200,00	22 300,00	26 500,00	-12 827,00
11	MATERIELS/MOBILIERS DIVERS ECOLES	55 793,00	37 612,95	18 120,00	45 000,00	63 120,00	7 327,00
12	BATIMENTS PISCINES RIBERAC Matériel et études	302 065,00	141 673,13	91 080,00	16 110,00	107 190,00	-194 875,00
15	ACQUISITION MATERIEL PISCINES	20 000,00	19 875,09	0,00	3 000,00	3 000,00	-17 000,00
16	ACQUISITION MAT/MOBILIER ALSH/CLSH	10 000,00	9 169,52	525,00	10 000,00	10 525,00	525,00
17	TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	118 558,00	41 078,91	46 603,37	70 100,00	116 703,37	-1 854,63
19	ACQUISITION MATERIEL ATELIERS CCPR	23 050,59	13 512,19	5 429,90	11 500,00	16 929,90	-6 120,69
21	CREATION PARCOURS REBEYROLLES	0,00	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
25	DOC. URBANISME CCPR	118 300,00	48 618,77	36 000,00	101 500,00	137 500,00	19 200,00
26	VOIRIE Dont 150 000 € matériaux	676 900,00	566 089,81	109 004,00	676 900,00	785 904,00	109 004,00
29	FONDS DE CONCOURS	19 000,00	0,00	4 500,00	159 000,00	163 500,00	144 500,00
	Ribérac Bâtiment SMOLS	9 000,00		4 500,00	9 000,00	13 500,00	
	Ribérac gymnase				150 000,00	150 000,00	
	Ribérac infrastructure voirie	10 000,00				0,00	
31	AMENAGEMENT TOURBIERES VENDOIRE	2 267,00	2 266,80	0,00	0,00	0,00	-2 267,00
32	TRAVAUX D'URGENCE VOIRIE Dont 40 000 € étang	9 505,00	9 496,75	0,00	55 000,00	55 000,00	45 495,00
33	ACQUISITION MATERIEL VOIRIE	411 364,00	211 764,91	199 590,00	225 000,00	424 590,00	13 226,00
36	BEAUCLAIR Travaux + lampadaires solaires	35 061,00	26 105,36	8 830,00	66 150,00	74 980,00	39 919,00
38	COMMUNICATION	5 520,00	5 520,00	0,00	0,00	0,00	-5 520,00
42	LOCAUX VOIRIE CCPR	22 050,00	21 174,57	0,00	20 000,00	20 000,00	-2 050,00
45	(MATERIEL CENTRE VTT) SPORT	6 000,00	5 983,00	0,00	2 500,00	2 500,00	-3 500,00
46	REHABILITATION PISCINE VERTEILLAC	17 050,00	5 042,04	12 007,96	19 000,00	31 007,96	13 957,96
50	AMENAGEMENT J PREVERT	311 600,00	19 952,00	288 244,00	160 000,00	448 244,00	136 644,00
52	SYNDICAT PERIGORD NUM.	112 416,00	112 369,00	0,00	112 369,00	112 369,00	-47,00
56	CITY STADE	89 437,00	864,00	88 152,00	0,00	88 152,00	-1 285,00
61	SCHEMA CYCLABLE	31 870,00	31 860,00	0,00	0,00	0,00	-31 870,00
64	BATIMENT LA TOUR BLANCHE portes	36 400,00	0,00	25 662,00	10 900,00	36 562,00	162,00
65	AGRANDISSEMENT ZAE VILLETOUREIX	0,00	0,00	0,00	447 967,00	447 967,00	447 967,00
67	VERGER PEDAGOGIQUE VILLETOUREIX	17 352,00	14 598,00	0,00	0,00	0,00	-17 352,00
68	MAISON DE LA DRONNE Lampadaires solaires	0,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00

		BP 2023 +RAR 2022 +DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 inscriptions nouvelles	BP 2024+ RAR 2023	ECART BP + RAR+DM 2024/2023
69	AAP NATURE ET TRANSITIONS	203 325,00	114 638,65	54 967,00	9 000,00	63 967,00	-139 358,00
70	ACQUISITION FONCIERE	12 424,00	11 424,00	0,00	0,00	0,00	-12 424,00
73	ETUDES TOURISME	72 380,00	63 600,00	0,00	0,00	0,00	-72 380,00
74	TERRAINS FAMILIAUX GDV Acquisition et travaux	0,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
75	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	44 679,12	41 847,62	0,00	2 832,00	2 832,00	-41 847,12
	Subvention équipement matériel : UTMV	2 831,50			2 832,00	2 832,00	
	Subvention équipement matériel : OTI	41 847,62	41 847,62			0,00	
76	LOCAUX OTI	80 000,00	0,00	80 000,00	10 000,00	90 000,00	10 000,00
77	POLE ADMINISTRATIF CENTRAL	49 156,41	9 608,28	37 008,00	259 200,00	296 208,00	247 051,59
78	LOCAUX BESSE & AUPY	646 000,00	234 220,24	287 914,00	760 000,00	1 047 914,00	401 914,00
	Immeuble de rapport	46 000,00	42 418,82			0,00	
	« avance »				760 000,00	760 000,00	
	Instal gen, agencements	600 000,00	191 801,42	287 914,00		287 914,00	
79	TERRAIN LA BORIE (Thuilet)	37 000,00	17 740,57	4 509,00	0,00	4 509,00	-32 491,00
80	MATERIEL SST	0,00	0,00	0,00	3 735,00	3 735,00	3 735,00

Parmi ces opérations il faut noter que certaines pourront faire l'objet d'un phasage sur leur réalisation. Il est proposé **d'établir les Autorisations de programmes (AP) et Crédits de paiement (CP) suivants :**

N° AP	N° Opération	Libellé Opération	Montant de l'autorisation de programme 2024-2026	Montants des subventions 2024 à 2026	coût global de l'opération	CA 2023	RAR 2023	CP 2024	CP 2025
		URBANISME	141 500,00	15 000,00	126 500,00	48 618,77	36 000,00	101 500,00	40 000,00
2401	25	DOCUMENTS D'URBANISME	141 500,00	15 000,00	126 500,00	48 618,77	36 000,00	101 500,00	40 000,00
			0,00						
		BATIMENTS	1 724 800,00	760 794,00	964 006,00	19 952,00	288 244,00	160 000,00	587 600,00
2402	50	AMENAGEMENT J PREVERT	1 724 800,00	760 794,00	964 006,00	19 952,00	288 244,00	160 000,00	587 600,00
			0,00						
		ASSAINISSEMENT (HT)	288 000,00	144 000,00	144 000,00	0,00	0,00	12 000,00	24 000,00
2403	75 / BA	UNITE DE TRAITEMENT	288 000,00	144 000,00	144 000,00			12 000,00	24 000,00
		PISCINES	2 745 710,00	0,00	2 745 710,00	141 673,13	91 080,00	18 110,00	1 363 800,00
2404	12	PISCINE DE RIBERAC	2 745 710,00		2 745 710,00	141 673,13	91 080,00	18 110,00	1 363 800,00
			0,00						
		ADMINISTRATION GENERALE	4 560 000,00	0,00	4 560 000,00	9 608,28	37 008,00	259 200,00	0,00
2405	77	POLE ADMINISTRATIF CENTRAL	4 560 000,00		4 560 000,00	9 608,28	37 008,00	259 200,00	

7.4-Les recettes d'investissement : augmentation des recettes d'ordre mais faiblesse des recettes externes

Recettes							
	BP 2023 + RAR 2022 + DM	CA 2023	RAR 2023	BP2024 Inscriptions nouvelles	BP 2024 + RAR 2023	Ecart BP 2024/ 2023 €	Ecart BP 2024/ 2023 %
Subventions	535 000	185 000	200 000	358 000	558 000	+23 000	+4%
Emprunts	1 678 000 (800 000 RAR + 800 000)	1 520 000	0				
Amortissements	631 716	696 968	0	696 968	898 019	+148 422	+23%
FCTVA	325 000	231 000	150 000	192 000	342 000	+17 000	+5%
Virement prévi (021)	1 717 000	0	0	151 000	151 000		
Prévisions ventes (024+27) hors clôture ZAE / avance B&A 2024				156 000	156 000		

➤ Les amortissements, une « recette » d'investissement en augmentation notable

Les amortissements s'établissent à près de 900 000 € ce qui constitue une forte augmentation par-rapport à 2023 où ils étaient inscrits à hauteur de 634 716 € au budget primitif (soit + 148 000 € ou + 23%). Cette augmentation s'explique par le fait qu'avec le passage à la M57, une partie des amortissements prévisionnels 2024 génère dès le budget 2024 des amortissements au *pro rata temporis*. Cette augmentation se répercutera également en dépenses de fonctionnement.

➤ Des prévisions de vente

En 2024, la CCPR prévoit en investissement des ventes :

-50 000 € de ventes de terrains au chapitre (024)

-76 000 € de premier versement pour la vente de Besse & Aupy au chapitre 27.

A noter, le chapitre (024) présente également 760 000 € correspondant à la vente de Besse & Aupy mais qui ne sont pas de réelles recettes car ils sont neutralisés en dépenses, et 30 000 € de reprises de matériel de voirie.

➤ **La faiblesse des financements externes impose le recours à l'autofinancement... qui s'épuise**

Longtemps, la règle des « trois tiers » était l'objectif de bonne gestion pour le financement des investissements : 1/3 subventions, 1/3 emprunt, 1/3 autofinancement.

Avec le durcissement du recours à l'emprunt, cette règle semble à revoir : la nécessité de subventions solides semble s'affirmer.

Or il est notable que la CCPR ne respecte pas cette répartition des financements, et est encore moins en mesure d'augmenter son taux de subventions :

- D'une part, elle finance essentiellement des investissements peu ou pas subventionnés : voirie notamment ;
- D'autre part on constate que **le taux de subvention diminue** : 358 000 € de subventions nouvelles au BP 2024 pour 2.6 M € d'inscriptions nouvelles.

De ce fait **le recours à l'emprunt n'a cessé de progresser, atteignant 1.5 M € en 2023, ce qui est équivalent au niveau d'autofinancement**

8- LES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES 2024

Il est proposé pour 2024 les objectifs suivants :

- Maintenir les enveloppes de fonctionnement des services au niveau du budget 2023**
- Contenir le recours à l'emprunt à un niveau soutenable dans le long terme**
- Engager une stratégie de programmation pluriannuelle des investissements**
- Réinventer notre politique patrimoniale**